

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 avril 2013

Nombre de conseillers

En exercice : **23**
Présents : **21**
Votants : **22**

Date de réunion

02/04/2013

Date de convocation

26/03/2013

Date d'affichage

19/04/2013

Le **02/04/2013** à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **26/03/2012**, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents :

BUET Jean-Pierre, DECARRE Gilles, BURRIN Maryline, BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, MENU Jean, ANDREANI Xavier, adjoints, DURAND Claude, FORTI Françoise, BETEMPS Véronique, LENARDON Nadine, TREMBLAIS Alain, BARBIER Lucien, MASSIN Marie-Christine, SAUTIER Pierre, SERTELON Anne, VELLUT Denis, LAVAUD Christiane, CHEVALIER Laurent, DUPENLOUP Joël à partir du point n°3, BARBIER Claude, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : PERREARD Damien à DERONZIER Martine.

Absent(s) : CATRY Benoît, PERREARD Damien, DUPENLOUP Joël jusqu'au point n°2 inclus.

Secrétaire de séance : BARBIER Claude

0 DELEGATIONS AU MAIRE (article L. 2122-22 du C.G.C.T.) – *Compte-rendu*

0.1 **Décision n°2012- 018** : non exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle C 227 située à Essertet.

0.2 **Décision n°2012- 020** : portant approbation d'un contrat de location de matériel informatique avec la société Leasecom pour un montant mensuel de 380,31 €HT sur 36 mois.

1 BUDGET PRINCIPAL – Compte de gestion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2012 tel que dressé par Madame la Trésorière de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2012 du budget principal est en tout point conforme au compte administratif 2012 et est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

2 BUDGET PRINCIPAL –Compte administratif

Sous la présidence de M. MENU, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget principal pour l'année 2012, ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget principal :

Section d'investissement	
Résultat antérieur reporté (Année 2011)	757 033,81 €
Dépenses 2012	2 422 657,50 €
Recettes 2012	2 730 462,58 €
Résultat de l'exercice 2012	Excédent 307 805,08 €
Résultat cumulé fin 2012	Excédent 1 064 838,89 €
Section de fonctionnement	
Résultat antérieur reporté (Année 2011)	881 287,32 €
Résultat 2011 affecté en investissement	- 881 287,32 €
Dépenses 2012	3 416 284,71 €
Recettes 2012	4 406 280,44 €
Résultat de l'exercice 2012	Excédent 989 995,73 €
Résultat cumulé fin 2012	Excédent 989 995,73 €
Résultat global à la clôture de 2012	
2 054 834,62 €	
Restes à Réaliser (R.A.R.)	
Dépenses 2012	1 497 555,89 €
Recettes 2012	3 137 134,29 €

3 BUDGET PRINCIPAL– Affectation de résultats 2012

M. le Maire fait une proposition d'affectation des résultats du compte administratif 2012 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats 2012 du budget principal comme suit :

- **989 995,73 €** d'excédent de la section de fonctionnement 2012 qui sont affectés pour 989 995,73 € en recettes d'investissement au budget 2013 à l'article 1068 et reportés pour 0 € en recette de fonctionnement pour 2013 à l'article 002
- **1 064 838, 89 €** d'excédent de la section d'investissement 2012 qui sont reportés en recettes d'investissement au budget 2013 à l'article 001.

4 BUDGET PRINCIPAL – Taux des 4 taxes

M. le Maire rappelle quelques éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui plaident pour une augmentation du taux des quatre taxes locales :

- Diminution substantielle (-38 034 €) de la Cotisation Economique Territoriale qui fait suite au départ de Logidis du site de Savoie Stockage Distribution à Viry ;
- Stagnation, voire la baisse pour certaines d'entre-elles, des dotations de l'Etat ;
- Poursuite des investissements structurants de la collectivité :
 - Construction du nouveau groupe scolaire, de la cantine et des salles d'activités ;
 - Travaux de sécurisation des voiries sensibles comme celles des hameaux de Vaux et de l'Éluiset.

Par ailleurs, M. le Maire que certaines nouvelles dépenses, telles celles liées à la mise en service du nouvel équipement culturel, ont été compensées par une baisse d'autres dépenses. Malgré les efforts consentis, il est nécessaire d'augmenter les taux des 4 taxes d'environ 3% pour pouvoir équilibrer le budget communal 2013. Les recettes attendues seraient de l'ordre de 48 000 € supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, augmente les 4 taxes locales de 3 % et fixe le taux des 4 taxes comme suit :

Taxes locales	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	14,53%	14,97%
Taxe foncière - bâti	8,43%	8,68%
Taxe foncière - non bâti	39,44%	40,62%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	18,70%	19,26%

5 BUDGET PRINCIPAL – Budget Primitif 2013

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 du budget principal.

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour et 2 abstentions (CHEVALIER Laurent et BARBIER Claude), décide d'approuver par chapitre le budget primitif 2013 du budget principal et arrête le budget primitif 2013 comme suit :

- Section d'investissement : **7 498 294,83 €**
- Section de fonctionnement : **4 347 437,00 €**

Remarque de M. Laurent Chevalier : « la réalisation du budget pour 2013 est plus délicate que pour les années précédentes dans la mesure où, si certes les dépenses à minima sont connues, les recettes attendues (exemples : taxes d'habitations des nouveaux arrivants) pour couvrir ces dépenses ne sont pas encore au rendez-vous. A ce titre il a ainsi été réalisé des arbitrages, un report des investissements pour un montant d'environ 700 000 Euros. Ces dépenses non effectuées seront autant de dépenses qu'il faudra de toute façon ajouter à celles à programmer pour 2014 ou 2015, sans que l'on sache si, là encore, les recettes seront au rendez-vous. Au surplus, nous n'anticipons nullement les diminutions de recettes liées aux décisions gouvernementales, à savoir la diminution de la Dotation globale de fonctionnement. D'un point de vue budgétaire ma position est qu'il aurait mieux fallu financer, même partiellement, ces dépenses plutôt que de les différer et d'avoir le risque de rendre plus difficile les prochaines exercices budgétaires. En conséquence j'appelle à l'abstention. »

6 BUDGET EAU – Compte de gestion

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2012 tel que dressé par Madame la Trésorière de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2012 du budget de l'eau est en tout point conforme au compte administratif 2012 et est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

7 BUDGET EAU – Compte administratif

Sous la présidence de M. MENU, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget eau pour l'année 2012 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2012 du budget de l'eau :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2011)		462 292,82 €
Dépenses 2012		169 172,71 €
Recettes 2012		273 817,53 €
Résultat de l'exercice 2012	Excédent	104 644,82 €
Résultat cumulé fin 2012	Excédent	566 937,64 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2011)		293 160,33 €
Résultat 2011 affecté en investissement	-	93 160,33 €
Dépenses 2012		453 435,28 €
Recettes 2012		494 555,52 €
Résultat de l'exercice 2012	Excédent	41 120,24 €
Résultat cumulé fin 2012	Excédent	241 120,24 €
Résultat global à la clôture de 2012		808 057,88 €
Restes à Réaliser (R.A.R.)		
Dépenses 2012		275 611,19 €
Recettes 2012		10 000,00 €

8 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Compte de gestion

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2012 tel que dressé par Mme la Trésorière de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2012 du budget « ZAC des Grands Champs Sud » est en tout point conforme au compte administratif 2012 et est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

9 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Compte administratif

Sous la présidence de M. MENU, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget ZAC « des Grands Champs Sud » pour l'année 2012. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget ZAC « des Grands Champs Sud » :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2011)		93 208,00 €
Dépenses 2012		1 310 701,32 €
Recettes 2012		1 450 756,13 €
Résultat de l'exercice 2012	Excédent	140 054,81 €
Résultat cumulé fin 2012	Excédent	233 262,81 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2011)	-	172 707,86 €
Résultat 2011 affecté en investissement		- €
Dépenses 2012		1 515 804,60 €
Recettes 2012		1 484 789,31 €
Résultat de l'exercice 2012	Déficit	- 31 015,29 €
Résultat cumulé fin 2012	Déficit	- 203 723,15 €
Résultat global à la clôture de 2012		29 539,66 €
Restes à Réaliser (R.A.R.)		
Dépenses 2012		- €
Recettes 2012		- €

10 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Budget primitif 2013

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2013 du budget « ZAC des Grands Champs Sud ».

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver par chapitre le budget primitif 2013 de la ZAC « des Grands Champs Sud » et d'arrêter le budget primitif 2012 comme suit :

- **Section d'investissement :** recettes : **1 543 964,13 €** **dépense : 1 542 163,47 €**
- **Section de fonctionnement :** recettes : **1 628 874,47 €** **dépense : 1 628 874,47 €**

11 MALAGNY – ROUTE DE SEZEGNIN– PARCELLE B 2254 – Acquisition Foncière

M. Bonaventure, adjoint à la voirie, explique que M. et Mme MOUTON, propriétaires des parcelles B 2315, B 2316 et B 2254 proposent de céder à la Commune la parcelle B 2254, d'une surface de 76 m², qui jouxte la Route de Sézegnyn à Malagny. Le tènement cédé correspondant à une partie de la chaussée existante et ce depuis plus de 40 ans.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle pour un montant total de 3 800 €, soit un prix de 50 € le m² conforme à l'estimation de France Domaines.

Le Conseil Municipal, vu l'avis de France Domaines en date du 12 janvier 2012, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle B 2254, d'une surface de 76 m², au prix de 50 € le m² à M. et Mme Mouton. Les frais de notaires relatifs à cette cession seront pris en charge par la Commune de Viry et M le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'acte authentique à venir.

12 DENOMINATION DE RUE – Chef-lieu

M. Jean MENU, adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune.

Il convient aujourd'hui de nommer le passage qui se situe entre la future place du chef-lieu et l'accès à l'arrière du bâtiment Grand Angle. La numérotation dans le passage est nécessaire pour trois accès aux deux immeubles.

La commission d'urbanisme souhaite que ce passage se dénomme « Passage Grand Angle » afin de garder le nom donné au permis de construire, déjà largement utilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et une abstention (BARBIER Claude), décide que le passage qui se situe entre la future place et l'accès à l'arrière du bâtiment Grand Angle recevra la désignation officielle suivante : « Passage Grand Angle ».

13 PERSONNEL COMMUNAL – Protection sociale complémentaire

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale de leurs agents titulaires et non titulaires, pour le maintien de salaire ou/et la complémentaire santé, selon les modalités prévues dans le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011. Il explique que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation pour le risque « prévoyance » à effet du 1^{er} janvier 2014. Il précise qu'en matière de complémentaire santé, en optant pour la labellisation, la collectivité peut à tout moment proposer une participation à ses agents.

M. le Maire précise l'importance pour chaque agent d'avoir une garantie prévoyance pour que son pouvoir d'achat ne soit pas diminué du fait d'absence maladie de plus de 3 mois, et celle concernant la complémentaire santé, permettant à chacun un meilleur suivi médical et une meilleure qualité de vie. Il rappelle la stagnation des revenus des agents territoriaux qui en 2013 ne verront pas d'augmentation de la valeur du point indiciaire, inchangée depuis juillet 2010, ce qui influe aussi sur une stagnation du régime indemnitaire mis en place en 2003.

M. le Maire propose à l'assemblée de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux de la manière suivante :

- **Pour la « prévoyance »** : Il est proposé de participer financièrement à la couverture d'une part des risques liés à l'incapacité temporaire ou totale de travail et d'invalidité, à hauteur de 90% du salaire indiciaire brut, du régime indemnitaire et de la NBI et d'autre part aux risques liés à la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie.

M. le Maire propose de limiter la participation financière à 120 € par mois et par agent et dans la limite de la dépense réelle de l'agent. Pour ce faire il propose à l'assemblée de donner mandat au CDG74 pour procéder à l'appel d'offre permettant la passation d'une convention de participation. Il indique que compte tenu des délais administratifs de cette procédure, l'application de la participation se fera au 1^{er} janvier 2014.

- **Pour la « complémentaire santé »** : Il est proposé de participer au financement des cotisations des agents ayant signé un contrat avec un organisme labellisé. Monsieur le Maire propose une participation, dans la limite des frais engagés par l'agent et au prorata du temps de travail de l'agent, et tenant compte de la

rémunération de chacun afin que les agents ayant les plus faibles salaires se voient accordé une participation plus importante.

La participation pourrait répartir comme suit :

- | | |
|--|-------------------------------|
| – Traitement brut (TI+RI+NBI) < à 2000€ | participation de 25€ par mois |
| – Traitement brut compris entre 2 001€ et 2 400€ | participation de 20€ par mois |
| – Traitement brut (TI+RI+NBI) > à 2 401€ | participation de 15€ par mois |

M. le Maire propose que cette participation soit également applicable aux agents non titulaires sous réserve que la durée du contrat soit supérieure ou égale à 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne mandat au Centre de Gestion 74 pour effectuer les démarches d'appel d'offre pour la part « prévoyance ». L'assemblée décide d'accorder aux agents communaux une participation au financement de leur complémentaire santé comme proposé ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2013.

14 TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT– Demande de remise gracieuse – pénalités de retard

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de remise gracieuse de Monsieur le comptable du trésor public pour des pénalités de retard liées aux taxes locales d'équipement de M. LACROIX Christophe domicilié 70 Impasse des Blossons (réception tardive de l'avis d'imposition).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse des pénalités de retard telle que présentée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00 .

Le Maire

SIGNE

Jean-Pierre BUET